

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3307

28 décembre 2013

SOMMAIRE

Atelier du Sud S.A. Architecture et Orba-	Rayak S.A. SPF
nisme	Kayak S.A. SPF
Atlas Investment Company 7 S.à r.l 158701	KCTG Holdings LP S.à r.l158719
Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesellschaft S.A	Kenmore French Office Investments S.à
Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l158723	Khann Investments S.A
Intrasonics S.à r.l	KKR Gaudi S.à r.l
Intrawest Europe Holdings S.à r.l 158736	KLA-Tencor MIE Holdings S.à r.l
Intrawest Holdings S.à.r.l	La Cherni Holding S.A158730
Intrawest Luxembourg Sàrl158731	Latsco Development S.A158734
Intrawest S.à r.l158731	Levanter Real 1 S.à r.l
IWI International Wealth Insurer158732	Lissone International Luxembourg S.A 158735
JACDAS s.à r.l	L.O.F.H. S.A
JRS Sports Management S.A158731	Lubrus Invest S.A
J.T.L. Transports A.G	Lubrus Invest S.A
Juria Experts S.à r.l158734	Lufkin Industries Finance Luxembourg 158690
Kamea International S.A158730	Marathon Luxembourg S.à r.l
KARA INVEST S.A., société de gestion de	Max Media Holding S.A158725
patrimoine familial, en abrégé SPF 158733	Paradax - SCI
KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF 158733	Pispala Holdings
-	Summit Partners DFY158692
KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF 158733	Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l
KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF 158733	



Lufkin Industries Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.085.850,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 168.116.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of September, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

there appeared:

Lufkin Industries Finance Scotland LP, a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its principal place of business at 24 Great King Street, Edinburgh, Scotland, EH3 6QN, registered with the Registrar of Limited Partnerships in Scotland under number SL10258, acting through its general partner, Lufkin Scottish LP GP LLC, having its registered office at Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange St, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record that:

- (i) it holds all of the one hundred thirty-two thousand six hundred ninety-seven (132,697) ordinary shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and three million nine hundred fifty-three thousand one hundred fifty-three (3,953,153) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the entire issued and paid up share capital of Lufkin Industries Finance Luxembourg S.à r.l., having its registered offices at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B. 168.116 (the "Company"),
- (ii) the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg on February 23, 2012, published in the Official Gazette of Luxembourg of May 29, 2012 no. 1325 and its articles of association were last amended by deed of the undersigned notary on December 31, 2012, published in the Official Gazette of Luxembourg of February 27, 2013, no. 479;
- (iii) the Company's share capital is set at four million eighty-five thousand eight hundred fifty British Pound (GBP 4,085,850), divided into one hundred thirty-two thousand six hundred ninety-seven (132,697) ordinary shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, fully paid-up, and three million nine hundred fifty-three thousand one hundred fifty-three (3,953,153) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each fully paid-up;
- (iv) the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from the date of this notarial deed;
 - (v) the Sole Shareholder hereby assumes the role of liquidator of the Company;
- (vi) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled in full or fully provided for as per the interim balance sheet of the Company as per June 30, 2013, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
 - (vii) as a consequence, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- (viii) the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is perfectly familiar with the financial situation of the Company;
- (ix) the Sole Shareholder grants full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- (x) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered offices of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.



Follows the French translation of the preceding text.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de septembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lufkin Industries Finance Scotland LP, un société en commandite (limitedpartnership) régi par le droit écossais, ayant son administration centrale à 24 Great King Street, Edimbourg, Ecosse,EH3 6QN, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships d'Ecosse sous le numéro SL10258, tel que représenté par son associé commandité, Lufkin Scottish LP GP LLC, ayant son siège social sis au Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange St, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»), ici dûment représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- (i) la comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de Lufkin Industries Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous no. B. 168.116 (la «Société»);
- (ii) la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du Maître Martine SCHAEFFER en date du 23 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mai 2012, no. 1325, dont les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 février 2013, no. 479;
- (iii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre millions quatre-vingt-cinq mille huit cent cinquante livres sterling (GBP 4.085.850,-) représenté par cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept (132.697) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, intégralement libérées, et trois millions neuf cent cinquante-trois mille cent cinquante-trois (3.953.153) parts privilégiées obligatoirement rachetables, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune intégralement libérées;
 - (iv) par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - (v) par la présente, l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- (vi) l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné selon le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2013, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
 - (vii) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - (viii) l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- (ix) l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- (x) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013163644/108.

(130199875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.



Summit Partners DFY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 181.663.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Summit Partners Europe Private Equity Fund L.P., a limited partnership having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Solange Wolter, private employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Summit Partners DFY (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.



4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) It has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) The redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of different classes, i.e. one or several class A managers (the Class A Managers) and one or several class B managers (the Class B Managers).

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, at least one (1) Class A Manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.



- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, by the joint signatures of any Class A Manager and any Class B Manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) The sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) Any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.



- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.
- 13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

- 17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.



- 17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to be allocated entirely to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following is appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Scott Collins, born on 26 June 1965, in Michigan (USA), having his professional address at c/o SUMMIT PARTNERS LIMITED, Queensberry House, 3 rd Floor, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, United Kingdom; and
- Mrs. Robin Devereux, born on 9 mars 1959, in New York (USA), having her professional address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116 (USA).
 - 2. The following are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Frédéric Gardeur, born on 11 July 1972, in Messancy (Belgium), having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- Mrs. Séverine Lambert, born on September 20, 1980, in Virton (Belgium), having her professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - 3. The registered office of the Company is located at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

This document having been read to the authorised representative of the appearing party, the said authorized representative signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'octobre.

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Summit Partners Europe Private Equity Fund L.P., une société en commandite (limited partnership) dont le siège social est établi au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui.



La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Le nom de la société est Summit Partners DFY (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.



- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un (1) Gérant de Classe B soient présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommés un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procèsverbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.



Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.



13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (s'il y en a), est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions Générales.

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

158701



Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Scott Collins, né le 26 juin 1965 au Michigan (USA), de résidence professionnelle au c/o SUMMIT PARTNERS LIMITED, Queensberry House, 3 ème étage, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE, Royaume-Uni; et
- Madame Robin Devereux, née le 9 mars 1959 à New-York (USA), de résidence professionnelle au 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116 (USA).
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), de résidence professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
- Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton (Belgique) de résidence professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48636. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161028/523.

(130197007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Atlas Investment Company 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 135.242.

Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 3 octobre 2013

L'associé unique décide de renouveler les mandats de gérant pour une durée indéterminée de Monsieur Alain DE-LOBBE avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Antonis ANASTASIOU avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'associé unique décide également de nommer en tant que réviseur d'entreprises agréé la société ERNST & YOUNG, avec siège au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B47771, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels 2013, et de rayer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A. dont le mandat est arrivé à échéance.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013170624/17.

(130208281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 181.665.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Us, Maitre Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Investments (TSEC) LLC, a Delaware limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware whose registered office is at National Registered Agents Inc. 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent USA,

here represented by Me Benjamin Rossignon, lawyer, having his professional address at 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 October, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société á responsabilité limitée) with the name of Tishman Speyer Management (Lux GP) S.á r.l. (hereinafter, the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (hereinafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter, the "Articles").
- **Art. 2.** The object of the Company is to act as general partner of TFO Warehouse LP, an English limited partnership organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 61 Aldwych, London WC2B 4AE, United Kingdom.

The Company may also, in such capacity, carry out management, administrative, secretarial services and any other service authorized by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), or to another municipality of the Grand Duchy of Luxembourg



respectively by a resolution taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, in accordance with the provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the Sole Manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments or military events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Sole Manager or as the case may be the Board of Managers.

- **Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.
- **Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in the manner required for amendment of these Articles in accordance with Article 14.
- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
- **Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the "Sole Manager") or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers" or the "Managers"), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The Manager(s) need not be shareholders. They are appointed by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected. The Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.
- Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the Managers present at the meeting. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile transmission, e-mail or such other electronic means capable of evidencing such notice, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived



by consent in writing, whether in original, by facsimile, e-mail or such other electronic means capable of evidencing the consent, of each member of the Board of Managers.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy in writing or by e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment. A Manager of any category may represent several Managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The Manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

The Managers shall undertake to carry out their functions with loyalty and integrity. They shall, pursuant to applicable laws and regulations and the procedures of the Company use their best judgment in order to avoid or resolve any potential conflicts of interest.

Without prejudice of the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Managers is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Manager who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by the sole reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Company's group or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Managers in its discretion.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.



Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

- Art. 19. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.
- Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Tishman Speyer Investments (TSEC) LLC, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Ms. Josephine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondicherry, India, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Pascal Brayeur, Director, born on December 10, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director Fund Accounting, born on July 28, 1981 in Vredendal, South Africa, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Joao Rolo, Fund Controller, born on May 26, 1975, in Cascais-Cascais, Portugal, with professional address at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at Taunustor 2 (Japan Center), Frankfurt am Main, D-60311, Germany;
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom; and
- Mr. Michael B. Benner, Senior Managing Director, General Counsel, born on May 11, 1955 in Maryland, United-States of America, with professional address at 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, United-States of America.
- 2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.



Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Investments (TSEC) LLC, une limited liability company, établie et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents Inc. 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, USA

ici représentée par Me Benjamin Rossignon, avocat, ayant son adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 Octobre, 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tishman Speyer Management (Lux GP) S.à r.l.» (ci-après, la «Société») qui est régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).
- Art. 2. L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité de TFO Warehouse LP un limited partnership établi et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 61 Aldwych, Londres, WC2B 4AE, Royaume-Uni.

La Société pourra également, en cette qualité, fournir des services de gestion, d'administrations, de secrétariat ou des services de toute autre nature autorisés par les lois et règlements applicables, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La Société pourra utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils pourront être composés à l'occasion pour acquérir, investir dans et disposer de tout type de propriété, tangible et intangible, mobilière et immobilière et notamment, mais sans se limiter à, son portfolio de titres quel que soit leur origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou options, des titres et tout droit de propriété intellectuelle, pour les réaliser par vente, transfert, échange ou un autre moyen et de les développer.

La Société pourra recourir à toute forme d'emprunt sauf par offre publique. Elle pourra émettre uniquement sous forme de placement privé des titres de créance, obligations et autres instruments de dettes et/ou titres de capital propre sous forme nominative et sujets à des restrictions de transfert. La Société pourra prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de dette au bénéfice de ses filiales ou des sociétés affiliées.

La Société pourra garantir et octroyer des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle pourra prêter assistance à ces sociétés, y compris dans, mais ne se limitant pas à, l'assistance dans la gestion et le développement de telles sociétés et de leur portefeuille, l'assistance financière, les prêts, les avances ou les garanties. Elle pourra gager, transférer, grever d'intérêt ou créer d'une autre manière une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra entreprendre toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, personnelles et immobilières qui seraient directement ou indirectement liées à son objet social ou qui pourraient favoriser son développement.

- **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune, par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société



à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

- **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
- Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts conformément à l'Article 14 des Statuts.
- Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné à la Société.
- Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 9.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou

plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) Gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé (s). Ils sont nommés par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles. Le(s) Gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve que les termes du présent Article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Gérants présents à la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les Gérants un avis de convocation écrit, soit en original, par téléfax, courrier électronique ou tout autre moyen électronique permettant d'attester cet avis de convocation, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique ou tout autre moyen électronique permettant d'attester cette renonciation.



Un avis de convocation ne sera pas requis pour toute réunion du Conseil de Gérance devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou e-mail ou téléfax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire. Chaque Gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs Gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote positif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 13.** Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les décisions de changer la nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Les Gérants s'engageront à mener leurs fonctions avec loyauté et intégrité. Ils feront preuve de jugement, conformément aux lois et réglements applicables et aux procédures de la Société, afin d'éviter, de résoudre et de gérer au mieux tout conflit d'intérêts potentiel.

Sans préjudice de ce qui précède, aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs Gérants auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le Gérant de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette seule raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un Gérant a un intérêt personnel dans quelque transaction conclue par la Société, ce Gérant devra en informer le Conseil de Gérance et ne délibérera pas ni ne prendra part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce Gérant à la prochaine assemblée des associés. Le terme "intérêt personnel" utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe dont la Société fait partie ou toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le Conseil de Gérance à son entière discrétion.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.



Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le seuil de dix pour cent (10%) n'est plus atteint.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17

- Art. 19. Si, et aussi longtemps qu'un seul associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.
 - Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés par le comparant, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Tishman Speyer		
Investments (TSEC) LLC, prénommée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Madame Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Pascal Brayeur, Director, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, Associate Director, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Joao Rolo, Fund Controller, né le 26 mai 1975 à Cascais-Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Taunustor 2 (Japan Center), Francfort-sur-le-Main, D-60311, Allemagne;
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni; et
- Monsieur Michael B. Benner, Senior Managing Director, General Counsel, né le 11 mai 1955 dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

158710



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. ROSSIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/49943. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161083/452.

(130197009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Atelier du Sud S.A. Architecture et Urbanisme, Société Anonyme.

Siège social: L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 64.745.

L'an deux mille treize, le quinze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATELIER DU SUD S.A. ARCHITECTURE ET URBANISME, avec siège social à Pétange, constituée suivant acte notarié en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 609 du 24 août 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël VERCRUYSSE, architecte, demeurant à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Constatation que suite à différentes cessions d'actions, la Société n'a plus qu'un actionnaire.
- 2) Modification de la première phrase de l'article 1 er des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Pétange.»

- 3) Modification de l'article 5 des statuts.
- 4) Modification de l'article 6 des statuts.
- 5) Modification de l'article 7 des statuts.
- 6) Constatation que la Société sera administrée par un administrateur unique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que suite à différentes cessions d'actions, la Société n'a plus qu'un actionnaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 1 ^{er} des statuts comme suit: «Le siège social est établi à Pétange.»



Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 31.250.- (trente-et-un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Conformément à l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales, il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

Les cessions et ventes d'actions sont réglées par une convention entre actionnaires jointe au registre des actions. Toute modification apportée à cette convention pourra être décidée par la majorité des actionnaires représentant au moins les % du capital social.»

Cinquième résoluution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par le signature individuelle de l'administrateur unique.»

Sixième résolution

L'Assemblée constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick CHARPENTIER n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de 2013 et qu'il a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur.

La Société est donc désormais administrée par un administrateur unique savoir:

Monsieur Raphaël VERCRUYSSE, demeurant à L-1928 Luxembourg, 20, rue Michel Lentz, nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. VERCRUYSSE, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52389.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163941/88.

(130200576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.



Pispala Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 181.772.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045,

here represented by Mrs Marie-Florence GESTE, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18 th , 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is "Pispala Holdings".
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The board of managers ("Board of Managers") is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.



When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several managers ("Managers"), who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extend applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.



All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

- **Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one Manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euro (10,000.- EUR), the company is bound by the signature of its sole Manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of at least two Managers.
- **Art. 14.** Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

- Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31 st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.



Transitory dispositions

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2014.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by the sole shareholder GS Lux Management Services S.à r.l. and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000,-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2. The following are appointed as managers for an unlimited duration:
- Marielle STIJGER, private employee, having her professional address at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
- Dominique LE GAL, private employee, having his professional address at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
- GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045;
 - 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

ici représentée par Madame Marie-Florence GESTE, employée privée, demeurant professionnellement à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg., en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est «Pispala Holdings».
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.



Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (0,01 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le conseil de gérance («Conseil de Gérance») est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants»), associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000.- EUR), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.



Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

- **Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique GS Lux Management Services S.à r.l., et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2. Sont appelés aux fonctions de gérants:
- Marielle STIJGER, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;



- Dominique LE GAL, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg;
- GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.045;
 - 3. Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-F. GESTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52274. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163759/394.

(130199797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.004,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 146.069.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of November.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch CTG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine million five hundred thirty-two thousand twenty-six Euro (EUR 9,532,026.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.563,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 7, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "KCTG Holdings LP S.à r.l." (the Company), with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.069, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1069, dated May 26, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1244, dated June 15, 2010.
- II. The Company's share capital is set at thirty thousand four Canadian Dollars (CAD 30,004.00) represented by thirty thousand four (30,004) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each.
- III. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:
 - " Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.



It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARIJ

Koch CTG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf millions cinq cent trente-deux mille vingt-six Euro (EUR 9.532.026,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.563,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 7 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «KCTG Holdings LP S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.069, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1069 en date du 26 mai 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1244, en date du 15 juin 2010.

- II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille quatre Dollars Canadiens (CAD 30.004,00), représenté par trente mille quatre (30.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.
- III. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
 - « Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, suivant les exigences des dispositions alors applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut avoir des bureaux et succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14886. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).



POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013165549/92.

(130201917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Paradax - SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg E 5.210.

STATUTS

L'an deux mille treize, le 25 novembre

- 1) M. Vincent TUCCI, né le 26 juillet 1968 à Moyeuvre-Grande, demeurant professionnellement au 7b, rue de Bonnevoie 1-1260 Luxembourg
- 2) Fiduciary Tucci & Partners SA, res B 177 770, 7b, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg représenté par son administrateur unique Vincent Tucci

Déclarent constituer une société civile immobilière,

- **Art. 1** er . La société est une société civile immobilière. Elle a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou plusieurs immeubles. Son activité se limite à la seule gestion de patrimoine à l'exclusion de toute activité commerciale.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de PARADAX SCI
- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision des associés pour des motifs graves.
- **Art, 4.** Le siège social est à L-1143 Luxembourg 24, rue Astrid. Il pourra être transféré en tout autre' endroit du Grand-Duché de Luxembourg à l'exclusion de l'étranger et ce par simple décision du gérant.
- **Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à mille euros, divisés en 100 parts de dix euros chacune. Ces parts sont attribués comme suit:
 - 1) à M Vincent TUCCI, préqualifié
 1

 2) à Fiduciary Tucci & Partners SA
 99
- **Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sont librement cessible entre les associés, biles peuvent être cédées à des tiers non-associés décidant à l'unanimité. Les associés fondateurs ont un droit de préemption pour l'acquisition des parts.
- **Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès de un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou tes survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décèdes. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associes ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux on peu" un mandataire commun pris par les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe, La propriété d'une pari comporte de plein droit adhésion ans statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

- **Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social, et dans les répartitions des bénéfices à une fraction proportionnelle nu nombre de paris existantes
- **Art. 9.** Dans leurs rapports entre eux vis-à-vis des créanciers de la société» les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommes par l'assemblée des associés à une majorité des voix. Une pan dorme droit à une voix.

L'assemblée détermine les pouvoirs du ou des gérants.

- Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale. Le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour sont indiqués dans les avis de convocation que le ou les administrateurs adressent aux associés.
 - Art. 12. L'exercice social cadre avec l'année civile.
- **Art. 13.** L'assemblée générale entend le rapport du ou des administrateurs sur tes affaires sociales, approuve les comptes, délibère sur les points portés à l'ordre du jour.
 - Art. 14. La liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés de PARADAX- SCI nomment gérant à l'unanimité pour une durée indéterminée.



M. Vincent TUCCI, préqualifié et qui engage la société par sa seule signature.

Le siège social est fixé à L-1143 Luxembourg. 24, rue Astrid

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2013 en quatre exemplaires.

Référence de publication: 2013165661/54.

(130202534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Europäische Grundbesitz und Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.385.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zwanzigsten Tag im Monat November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel.

Der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

- 1) Dass die Gesellschaft EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A. mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Therese, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 67.385, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. November 1998, veröffentlicht im Memorial C am 18. Februar 1999 unter der Nummer 100, abgeändert durch den instrumentierenden Notar am 28. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial C am 16. Oktober 2001 unter der Nummer 884.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma acht Euro (EUR 24,8).
 - 3) Dass Herr Roland EBSEN, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.
 - 4) Dass Herr Roland EBSEN, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.
- 5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft EU-ROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A. besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent ernennt zum Prüfungskommissar die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Treves, RCS Luxemburg B 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt ACCOUNT DATA EUROPE S.A. Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

- 6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;
- 7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage vollendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trêves, RCS Luxemburg B 70.580 aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft EUROPÄISCHE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., vorgenannt, festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Ebsen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 novembre 2013. LAC / 2013 / 52836. Reçu 75.-€.



- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. November 2013.

Référence de publication: 2013165426/54.

(130201877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 105.370.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of November;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Goodman APP Holdings (Lux) S.à r.l.", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry ("Registre de Commerce et des Sociétés"), section B, under number 105919,

here represented by Mr. Alvin SICRE, employee, with professional address in L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l.", established and having its registered office in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 105370, (the "Company"), has been originally incorporated under the denomination of "AKELER APP 3 S.à r.l.", pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 315 of April 9, 2005,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on July 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2119 of September 27, 2007, containing notably the adoption by the Company of its current denomination;

- 2) That the corporate capital is set at twenty-thousand Euros (20,000.- EUR), represented by two hundred (200) corporate units with a nominal value of one hundred Euros (100,- EUR) each;
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Shareholder");
- 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares, that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
 - 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of corporate units or any other securities shall be cancelled;
 - 11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Goodman APP Holdings (Lux) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 105919,

ici représentée par Monsieur Alvin SICRE, employé, avec adresse professionnelle à L-1160 Luxembourg, 28, Boulevard d'Avranches, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard dAvranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105370, (la "Société"), a été originairement constituée sous la dénomination de "AKELER APP 3 S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 9 avril 2005,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2119 du 27 septembre 2007, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

- 2) Que le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
 - 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
 - 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.



Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. LAC/2013/52301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165476/120.

(130202832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Max Media Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 62.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 82.929.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned, Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of Max Media Holding S.A. en liquidation volontaire ("the Company"), a public limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 82929, incorporated pursuant to a notarial deed of 09 th July 2001, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 05 th January 2002, n°25. Since that time, the Company's articles of incorporation have been amended several times, pursuant to a notarial deed, on December 1, 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on January 28, 2010, n° 185 and most recently by notarial deed on August 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 27 th October 2011, n°2613.

The meeting is opened with Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, in the chair,

Who appoints as secretary Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette,

The meeting elects as scutineer Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Submission and approval of the report of the liquidation auditor of the Company on the proper performance of the actions taken by the liquidator;
- 2. Approval of the liquidation accounts and discharge of the liquidator on the management of the liquidation of the Company and to the liquidation auditor;
 - 3. Closing of the liquidation;
- 4. Decision to store the registers and company documents during a period of five years following the date of the present assembly in Luxembourg at the offices of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.ár.l. with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- 5. Decision to deposit the proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closing of the liquidation with PPF banka a.s., Prague, Czech Republic;



6. Miscellaneous.

- II. That the sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list; This attendance list, signed by the proxy holder of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented sole shareholder, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, After due and careful deliberation, the following resolutions were taken in accordance with article 67 of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the report dated October 17, 2013 of the liquidation auditor, SPGM LIMITED, Nicosia, Cyprus, in the form as attached to the present minutes and pertaining to the proper performance of the actions taken by the liquidator.

Second resolution

The sole shareholder resolves to approve the liquidation accounts, as attached to the report of the liquidator, and to discharge both the liquidator and the liquidation auditor, of any present or future responsibilities in relation to the execution of their respective mandates.

Third resolution

The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation of the Company, which therefore ceases to exist.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves that the Company's books and documents be stored during a period of five years from the day of the present deed in Luxembourg, at the offices of ATC Corporate Services (Luxembourg) S. à.r.l. with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Fifth resolution

The sole shareholder notes that the proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with PPF banka a.s., Prague, Czech Republic.

Declaration

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille treize, le trente-un octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Max Media Holding S.A. en liquidation volontaire (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.929, constituée suivant acte notarié en date du 09 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 05 janvier 2002 numéro 25. Depuis cette date, Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, par acte notarié en date du 01 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 Janvier 2010, n°185 et plus récemment par acte notarié du 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 octobre 2011, numéro 2613.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette,



qui désigne comme secrétaire Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Soumission et approbation du rapport du Commissaire à la liquidation de la Société sur la bonne exécution des actions entreprises par le liquidateur;
- 2. Approbation des comptes de liquidation et décharge au liquidateur sur la gestion de la liquidation et au Commissaire à la liquidation;
 - 3. Cloture de la liquidation;
- 4. Décision de conserver les registres et les documents de la société pendant une période de 5 ans à compter de la date de la présente assemblée au Luxembourg, dans les locaux de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.àr.l., avec siège social sis au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- 5. Décision de conserver les fonds qui ne peuvent pas être distribués à qui de droit à la clôture de la liquidation chez PPF banka a.s., Prague, République Tchèque;
 - 6. Divers.
- II. Que l'actionnaire unique est représenté, et que le nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, après de diligentes délibérations, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes en conformité avec l'article 67 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide d'approuver le rapport daté du 17 octobre 2013 du Commissaire à la liquidation, SPGM Limited, Nicosie, Chypre, tel qu'annexé aux présentes résolutions et relatif à la bonne exécution des actions entreprises par le liquidateur;

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide d'approuver les comptes de liquidation tels qu'annexés au rapport du liquidateur et de donner décharge ensemble au liquidateur et au commissaire à la liquidation, de toute responsabilité actuelle ou future, en relation avec l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui par conséquent cesse d'exister.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide que les registres et les documents relatifs à la Société soient conservés pour une période de cinq ans à compter de la date de la présente assemblée au Luxembourg, dans les bureaux de la société ATC Corporate Services (Luxembourg) S.àr.l., avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique note que les fonds qui ne peuvent pas être distribués à qui de droit à la clôture de la liquidation seront déposés chez PPF banka a.s., Prague, République Tchèque.

Déclaration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14562.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013165596/150.

(130202271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Marathon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.675.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd., a company limited by shares organized and existing under the laws of Grand Cayman, having its registered office at Queensgate House, PO Box 1234 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in Marathon Luxembourg S.à r.l., a private liability company (Société à responsabilité limitée) constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 118.675, incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 July, 2006, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1960 of 19 October, 2006 (the "Company");
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euros (EUR25) each;
 - the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;
 - the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
 - consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting, absent gross negligence or willful misconduct; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des lles Cayman, et ayant son siège social à Queensgate House, PO Box 1234, George Town, Grand Cayman, lles Cayman (l'"Associé Unique")

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Marathon Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.675, constituée suivant acte notarié du 7 juillet 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1834 du 29 août 2007 (la "Société");
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR12,500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR25) chacune;
 - par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée sauf grave négligence ou faute intentionnelle; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013165594/90.

(130201763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Lubrus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 169.152.

Extrait des décisions adoptées par l'assemblée générale annuelle le 26 novembre 2013

5 ème Résolution:

L'Assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, un administrateur supplémentaire, M. Ghislain Lecocq, né le 5 juillet 1958 à Schaarbeek, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en l'an 2017.



Fait à Luxembourg, le 26 novembre 2013. Certifié sincère et conforme Pour LUBRUS INVEST S.A. Société Anonyme Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013170949/18.

(130208199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

La Cherni Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.911.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2013

- L'Assemblée Générale décide de radier le mandat de l'administrateur Monsieur Michal Wittmann, avec effet immédiat.
- L'Assemblée Générale décide de radier le mandat de l'administrateur Madame Laurence De Munter, avec effet immédiat.
 - L'Assemblée Générale décide de radier le mandat de l'administrateur la société Kitz S.A., avec effet immédiat.
- L'Assemblée Générale décide de radier le mandat du commissaire aux comptes la société Alpha Expert S.A., avec effet immédiat.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur Nicholas De Munter, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Koen Van Huynegem, demeurant professionnellement 16 rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Christian De Munter, demeurant professionnellement 1 rue Goethe à L-1637 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Madame Line Van Huynegem, demeurant au 120 boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Nicholas De Munter, demeurant professionnellement au 1 rue Goethe à L-1637 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170922/26.

(130208261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Kamea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 97.440.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2013 statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2011 que:

Suite aux démissions en qualité d'Administrateurs de:

- Monsieur Philip G. BISSON
- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER
- Madame Mireille GEHLEN

et à la demission en qualité de Commissaire aux comptes de:

- H.R.T. Révision S.A.

Sont élus en qualité de nouveaux Administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Yves BYRDE, né le 1 ^{er} Février 1955, à Genève (Suisse), demeurant à Casa Blanca, Plaza McNab, French Harbour, Roatan Bay Islands, Honduras
- Monsieur Etienne BYRDE, né le 19 Février 1987, à Genève (Suisse), demeurant à Casa Blanca, Plaza McNab, French Harbour, Roatan Bay Islands, Honduras
- Monsieur Colin LAGADU, né le 14 août 1965, à Jersey (Jersey), demeurant au 5 South Beach Apartments, Greve d'Azette, St. Clement, JE2 6PX Jersey



Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange (Luxembourg)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013170894/28.

(130207914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Intrawest Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.197.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170872/10.

(130208502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Intrawest Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.037.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170873/10.

(130208499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170874/10.

(130208501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

JRS Sports Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.813.

Rectificatif du dépôt effectué le 02/05/2013 sous le numéro L130069591

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170889/10.

(130208150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

KKR Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingegrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.146.

Rectification de dépôt no. L 130206835

Monsieur Alexander Brülis, gérant, né le 24 juillet 1981 à Aix-la-Chapelle, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à c/o Kohlberg Kravis Roberts & Co., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres, SW1Y5AD, Royaume-Uni.



Pour KKR Gaudi S.à r.l. Dr Jan Könighaus Chief Legal Counsel

Référence de publication: 2013170903/14.

(130208639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové. R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 novembre 2013

L'Assemblée Générale a acté le renouvellement du mandat, pour une durée de trois ans, de Monsieur Marc RAISIERE, en qualité d'Administrateur et dont l'adresse professionnelle reste le 5 Avenue Galilée, B-1210 Bruxelles. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale acte la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur André LECOQ, depuis la date effective de sa démission au 18 octobre 2013.

L'Assemblée Générale nomme la société DELOITTE S.A. pour la révision annuelle des comptes de IWI International Wealth Insurer S.A., se clôturant au 30.06.2014.

Luxembourg, le 03 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer

Patrick SCHOLS / Benoît FELTEN

Administrateur Délégué / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2013170883/20.

(130208509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Khann Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.981.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, en date du 24 septembre 2013, que: les mandats des administrateurs, Monsieur Seymur AHMADOV, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), Dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et Monsieur Zaur ISA-ZADE, Dirigeant de Sociétés, né le 18 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 6, rue de la Montée L-3321 Berchem, sont renouvelés.

Le mandat du commissaire aux comptes, International Strategic Advisory (RCS Luxembourg B138.010), 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg est renouvelé.

Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Le mandat de l'administrateur Java Consultancy Sàrl est prolongé de 3 ans supplémentaires, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

L'assemblée générale a pris note du changement d'adresse du commissaire aux comptes INTERNATIONAL STRA-TEGIC ADVISORY SARL (RCS Luxembourg B138010), dont le siège est dorénavant situé au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 septembre 2013 que les Administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué Monsieur Elmar BAGHIRZADE, Dirigeant de sociétés, né le 30 août 1961 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 5, rue Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg, Monsieur Seymur AHMADOV né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), Dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, et la société Java Consultancy Sàrl. Monsieur Elmar BAGHIRZADE, Monsieur Seymur AHMADOV et la société Java Consultancy Sàrl seront chargés de la gestion journalière et pourront engager la société par leur seule signature. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013170901/34.

(130207623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.561.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 novembre 2013 que:

- A été réélu à la fonction d'Administrateur unique:
- * M. Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18/12/1970, demeurant professionnellement à Rue Aldringen, 23, L-1118 Luxembourg.
- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l. dont le mandat n'a pas été reconduit:
- * Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
- Les mandats de l'Administrateur unique et du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013170898/21.

(130208560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170897/11.

(130208559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170896/11.

(130208558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

KARA INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 140.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170895/11.

(130208557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Kayak S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.664.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170899/10.

(130208155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Kenmore French Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 126.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 06 Décembre 2013.

Référence de publication: 2013170891/10.

(130208251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

JACDAS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 149.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013170888/10.

(130208421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Juria Experts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.829.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 05.12.2012 (date de clôture de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170887/10.

(130208207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Latsco Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 septembre 2013

L'Assemblée accepte la démission de la société CLERC S.A. de son poste de Commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire la société CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (RCS Luxembourg Nr. B 92 376). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2017.



Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013170927/14.

(130208495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

KLA-Tencor MIE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013170904/10.

(130208604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Kayak S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.664.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170900/10.

(130208296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

J.T.L. Transports A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 142.402.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170884/10.

(130208361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013170882/10.

(130208536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Lissone International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.941.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 novembre 2013. CMS Management Services S.A. Administrateur Catherine Noens Représentant permanent

Référence de publication: 2013170939/14.

(130208263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013170914/10.

(130208433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

L.O.F.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Schmiede/Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 171.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/12/2013.

Référence de publication: 2013170906/10.

(130208404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170871/10.

(130208500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Lubrus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.152.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBRUS INVEST S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013170950/14.

(130208200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck